

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie
de Nouvelle-Aquitaine

**Décision n° 4822 du 9 avril 2020 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général du groupement de gendarmerie départementale de la Haute-Vienne**

NOR : INTJ2008275S

Le commandant adjoint de la région de gendarmerie de Nouvelle-Aquitaine, commandant du groupement de gendarmerie départementale de la Haute-Vienne,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 18436 du 5 décembre 2019 (NOR : INTJ1929976S),

Décide :

Article 1^{er}

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1^{er} mai 2020 :

Léger Stéphane NIGEND : 147 862 NLS : 8 008 563

Article 2

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1^{er} mai 2020 :

Chemouni Sandra NIGEND : 226 241 NLS : 8 084 364

Grondin Lilian NIGEND : 197 391 NLS : 8 048 843

Dessimoulie Jérôme NIGEND : 198 938 NLS : 8 053 719

Article 3

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} mai 2020 :

Cathelinaud Adrien NIGEND : 343 229 NLS : 8 138 335

Tonneau Sébastien NIGEND : 323 314 NLS : 8 093 361

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 9 avril 2020.

*Le général, commandant adjoint
de la région de gendarmerie de Nouvelle-Aquitaine,
commandant le groupement
de gendarmerie départementale de la Haute-Vienne,*
H. FLAMMANT